

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 MARS 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE HUIT MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 mars 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES (*suppléant de Benjamin GUILLERME-JUBIN, absent*), Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Marie-Madeleine BOURDEL, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

Délibération n°2022-018

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**HABITAT
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT
CONVENTION D'APPLICATION 2022**

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte octroie aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) un rôle prépondérant dans le domaine de l'efficacité énergétique et du changement climatique. Ils sont ainsi appelés à animer et coordonner sur leur territoire des actions dans le domaine de la transition énergétique. Lamballe Terre & Mer, membre

fondateur de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc (ALEC 22), est en cours d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et vise ainsi à définir et mettre en œuvre une stratégie énergétique durable pour le territoire. De plus, la communauté a mis en place sa plateforme de l'Habitat (Bonjour Habitat) depuis mars 2019, dont l'ALEC est un partenaire incontournable.

L'ALEC 22 se donne pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en conduisant localement la transition énergétique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc. Pour ce faire, l'association pourra entreprendre, sous l'impulsion et le contrôle de ses membres adhérents, des actions visant à la maîtrise de la demande d'énergie (via la sobriété et l'efficacité énergétique), au développement des énergies locales et renouvelables, à la lutte contre la précarité énergétique....

Partageant des préoccupations communes, l'ALEC 22 et Lamballe Terre & Mer ont souhaité poursuivre ce partenariat par le biais d'une convention cadre 2021-2023 visant à soutenir le déploiement des missions de l'ALEC sur le territoire.

Cette convention cadre est complétée par des conventions annuelles d'application, qui décline le programme d'actions de l'ALEC 22, son budget et la contribution financière de Lamballe Terre & Mer avec les modalités de versement.

Pour 2022, le programme d'actions se décline de la façon suivante :

- Animation territoriale pour la transition énergétique,
- Conseil en économie partagée, service dédié aux communes adhérentes à l'ALEC (33 communes de Lamballe Terre & Mer sont adhérentes début 2021),
- Animation territoriale pour la rénovation énergétique de l'habitat,
- Lutte pour la précarité énergétique (SLIME).

La demande de participation pour Lamballe Terre & Mer s'élève à 175 000 € avec des modalités de versements : un premier acompte de 50% versé à la signature de la convention, un second acompte de 30% versé au dernier trimestre de l'année sur la base d'un appel de fonds intermédiaire de l'ALEC et le solde versé sur présentation d'un bilan des actions réalisées.

Vu la délibération n°2021-075 du 21 avril 2021, autorisant la signature de la convention cadre 2021-2023,

Considérant :

- L'avis favorable du Bureau communautaire du 8 février 2022,
- La transmission du projet de convention aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le versement d'une subvention de 175 000 € en 2022 selon les conditions financières décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention 2022 d'application et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

15 MAR. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De l'affichage le

15 MAR. 2022

Directrice Générale Adjointe Services
Anne-Claire GUILLET